

20 et 21 mai 2016
22^e congrès national



**D'hier à aujourd'hui,
L'avenir des radios associatives**

1981 : libération des ondes
1991 : création de la CNRA



Hôtel du Département du Bas-Rhin
Place du quartier Blanc à STRASBOURG



Cette année, la Confédération Nationale des Radios Associatives fête ses 25 ans comme principale organisation représentative de la diversité des radios de catégorie A françaises.

2016 marque aussi le 35^e anniversaire de la libération des ondes qui accompagnait l'émancipation de nos radios libres.

Ce 22^e congrès se tiendra au Conseil Départemental du Bas-Rhin, place du quartier blanc à Strasbourg les vendredi 20 et samedi 21 mai 2016.

Il est conçu à partir des attentes des radios et de ses fédérations membres pour informer et répondre aux préoccupations de leurs bénévoles, élus et salariés. C'est aussi un moment privilégié de rassemblement du secteur pour dresser un état des lieux de la communication sociale de proximité en France qui pose plus que jamais la question de son accompagnement financier par l'État.

Le Congrès de la CNRA est **gratuit et ouvert à tous**. Néanmoins il est obligatoire de s'inscrire. Cela nous permettra d'établir votre badge et de connaître le nombre de repas à réserver.

Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire via le formulaire proposé sur le www.cnra.fr.

Merci de votre compréhension et de votre participation.

3 Edito

5 Vendredi 20 mai

7 Ateliers du vendredi

11 Samedi 21 mai

12 Ateliers du samedi

15 Informations pratiques

D'hier à aujourd'hui, quel avenir pour les radios associatives ?



Depuis 35 ans, les auditeurs se réveillent, s'informent, se cultivent, se divertissent avec la FM Stéréo qui a ouvert les ondes avec la création des radios libres sous la Présidence de François Mitterrand.

Par la loi du 1er août 2000, la Ministre de la Culture et de la Communication, Catherine Trautmann, reconnaît leur rôle en les nommant « Radios de communication sociale de proximité ».

C'est cette identité et cette diversité des radios associatives non commerciales que représente depuis 25 ans la CNRA où s'inscrit l'action attentive de son Conseil d'Administration.

Dans l'année de ce double anniversaire qui marque notre histoire et nos combats, ce Congrès va s'appuyer sur le présent pour préparer l'avenir ensemble : persister dans l'attractivité à faire de la radio en s'intéressant au potentiel des nouveaux moyens de diffusion complémentaires tout en revendiquant l'intérêt de la FM, s'adapter aux attentes des nouvelles générations pour que nos médias perdurent et développent leur audience. Mais sous quelles conditions économiques ?

Si notre richesse éditoriale est reconnue par les pouvoirs publics qui sont nos principaux partenaires financiers, nous ne pouvons qu'être plus qu'inquiets sur le devenir de nos radios qui représentent 1.270.000 auditeurs (source Médiamétrie janvier 2016).

Notre secteur, inscrit dans le champ de l'économie sociale et solidaire, pâtit de la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités et de la complexité de nouvelles « grandes et vastes » Régions qui modifient la notion même de communication sociale de proximité. Des radios locales et des fédérations régionales accusent mal le coût de la suppression en partie, voire en totalité, des aides. Du côté de l'Etat, le FSER toujours à 29M€ depuis son dernier abondement en 2009, devient totalement insuffisant. Il ne contribue plus à sanctuariser son soutien à nos radios alors que leurs charges augmentent et que de nouveaux opérateurs nous rejoignent. Lors du Congrès du Mans en 2015, j'affirmais « Ce que l'Etat veut, l'Etat peut ! ». **La CNRA exige dès 2016 un abondement du FSER de 1M€ pour les 665 radios associatives qui contribuent à la richesse du paysage radiophonique en France.**

Je suis assuré que l'Etat ne peut que reconnaître, de par notre histoire et notre présent, le rôle essentiel des radios locales de proximité dans une société qui a plus que jamais besoin de réparer des fractures avec nos valeurs républicaines. Gageons en nous mobilisant **ensemble** que l'Etat sera convaincu de notre exigence en nous donnant cette garantie pour continuer d'œuvrer **pleinement** à notre mission de communication sociale de proximité : l'enjeu concerne le travail de plus de 25.000 bénévoles et de 2.000 salariés dont 1200 en CDI.

Bon congrès 2016 à Strasbourg au Conseil Départemental du Bas-Rhin qui nous accueille.

Jean-Yves Breteau, Président de la CNRA

Et **vous**, vous le faites pendant combien de temps ?

Les Français écoutent en moyenne 2h25 de musique par jour*.

- 86 % le font tous les jours,
- 75 % des français ne pourraient pas se passer de musique.

59 % des Français déclarent s'informer sur la musique et découvrir de nouveaux talents grâce à la radio.



* Sondage Ipsos-Enov janvier 2014 à retrouver intégralement sur le site sacem.fr

SOCIÉTÉ DES AUTEURS, COMPOSITEURS
ET ÉDITEURS DE MUSIQUE

sacem 

9 h - 10 h

Enregistrement - Accueil-café

10 h - 10 h 30

Duverture officielle - Mot d'accueil

Frédéric BIERRY, Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin

Alain FONTANELLE, 1^{er} Adjoint Mairie de Strasbourg

Claude PALMER, Président d'Honneur de la CNRA

Jean-Yves BRETEAU, Président de la CNRA



10 h 30 - 12 h 30

L'économie des radios associatives sur leur territoire

Frédéric BIERRY, Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin

Daniel GILTARD, Président du CTA Nancy

Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Président de l'Association de Développement de l'Alsace Centrale

Mathieu CAHN, Vice-président de l'Euro métropole de Strasbourg

Modérateur :
Franck JEHL,
Vice-président
délégué aux
relations avec le
MCC.
FARA,
AZUR FM.

Cette plénière permettra d'aborder la question des relations qu'entretiennent les radios associatives avec les collectivités sur des périmètres géographiques en constante mutation : communes nouvelles, regroupement de communautés de communes, Pays, communautés d'agglomération, départements et nouvelles Régions. Ces modifications géographiques et les nouvelles compétences de certaines collectivités génèrent de nouveaux besoins de la part des collectivités et de nouvelles contraintes pour les radios associatives. Les radios doivent-elles s'adapter à ces nouvelles compétences ? Le CSA a-t-il tenu compte de ces nouveaux périmètres géographiques qui nécessitent de redimensionner certaines zones de couverture pour préserver l'équilibre économique des radios associatives ?

Les radios associatives sont les acteurs et les témoins de la vie d'un territoire. Ouvertes à tous, leurs programmes se construisent en toute complicité avec les habitants. Elles sont le lieu d'apprentissage de la prise de parole, servent de relais d'information et de point d'appui aux porteurs de projets et aux collectivités qui œuvrent au développement local.

12 h 30 - 14 h **Buffet convivial**

14 h - 16 h **35 ans de conquête des ondes : l'essence de la liberté**

Catherine TRAUTMANN, Ministre de la Culture et de la Communication entre 1997 et 2000

Martin AJDARI, Directeur Général de la DGMIC

André GAURON, Président de la Commission du FSER

Emmanuel BOUTTERIN, Président du SNRL

François-Xavier MESLON, Directeur des études et de la prospective CSA

Guy DETROUSSELLE, Directeur du pôle média à Médiamétrie



Modérateurs :

Jean-Yves BRETEAU,
Président de la
CNRA,
FRAMA,
Radio ALPA.

Hervé DUJARDIN,
Vice-président
délégué aux
relations avec le
MCC.
FRANF,
SCARPE SENSEE

En 1981, la Présidence de François Mitterrand instaure la fin des monopoles d'Etat dans le domaine de la radio. Les auditeurs découvrent la stéréophonie en FM et les radios libres.

Le statut des radios associatives est fixé par la loi sur la liberté de communication, dite « loi Léotard » en juin 1986 – article 81, qui leur permet l'attribution d'une part significative des fréquences et un financement public : le FSER.

Depuis 1989, le CSA régule le secteur audiovisuel au nom de l'Etat sans dépendre du gouvernement. En 2000, la loi précise désormais que : "Le Conseil supérieur de l'audiovisuel veille, sur l'ensemble du territoire, à ce qu'une part suffisante des ressources en fréquences soit attribuée aux services édités par une association".

La loi du 1er août 2000 dite « loi Trautmann » vient donner aux radios associatives ses lettres de noblesses en les nommant « Radios de communication sociale de proximité ».

35 ans après, ce sont plus de 681 radios associatives qui contribuent à la richesse du paysage radiophonique en France.

Cette plénière mettra en lumière leur mission, leur sens et leur rôle sur leur territoire. Pour préparer l'avenir dans un environnement multimédia, comment poursuivre leur attractivité tant au niveau de la pratique que de leur potentiel d'audience auprès des nouvelles générations ? Comment s'adapter aux nouveaux modes d'écoute de la radio pour rester attractif et vivant ? Comment construire un FSER qui puisse garantir notre existence et notre excellence quand chaque année 10 nouveaux opérateurs associatifs viennent enrichir la diversité radiophonique ?

16 h - 16 h 30 **Pause-café**

16 h30 - 17h **Signature du nouvel accord SACEM/CNRA**

17h - 18h

Ateliers

La marque européenne de la CNRA : projets et partenariats

Animé par
**Jean-Paul
GAMBIER,**

Benoit SAPIN, Relations avec la presse régionale & Relations institutionnelles de la Représentation en France de la Commission Européenne

Lyacout HAICHEUR, Représentante de la Fédération Nationale Audiovisuel Participatif CMFE

Délégué aux
relations
Internationales
ARRA,
EKO des
Garrigues

La CNRA présente la spécificité de réunir les radios associatives françaises à partir de leurs organisations fédérales, principalement en Région. C'est grâce à la force de cet ancrage territorial que nous avons la capacité de mobiliser les radios autour des enjeux de l'Union Européenne, de son Parlement et du Conseil de l'Europe. Initiées en 2015, les productions par des radios locales et sous l'égide de la CNRA se poursuivent en 2016.

Au moment où l'idée même d'Union est mise à mal par les tentations de « sortie », la pression des crises géopolitiques et la dérive des législations sur la Presse en Europe orientale, le Congrès de la CNRA consacrerá un temps d'échange entre radios sur ces questions.

Animé par
**Farid
BOULACEL**

Atelier SACEM/SCAM

Sandrine FERRA, Responsable du pôle média de la SCAM.

Comment bien comprendre et faire la déclaration SACEM que vous devez remplir chaque année ? Actions non radiophoniques, déduction des salaires et charges des journalistes, etc. Il y a des exonérations auxquelles nos radios ont droit, les connaissez-vous ?

Prendre le temps de faire cette déclaration correctement vous permettra de faire des économies. Notre Délégué à la SACEM répondra à toutes vos questions sur ce document.

Délégué à la
SACEM.
**GRANC RA
NEWS FM.**

La Scam rassemble réalisateurs, auteurs d'entretiens et de commentaires, écrivains, traducteurs, journalistes, vidéastes, photographes et dessinateurs. Ces créateurs font la richesse documentaire de l'audiovisuel, de la radiophonie et des nouveaux médias. La Scam les représente auprès du législateur, des producteurs et des diffuseurs. Elle discute, collecte et répartit leurs droits patrimoniaux, affirme leur droit moral et négocie leurs intérêts futurs. C'est un moyen de valoriser les productions de nos bénévoles/salariés. La SCAM, qui nous accompagne pour ce congrès, sera présente pour vous en parler.

17h - 18h **Ateliers**

La Radiovision, retours d'expériences et perspectives

Animé par

WinMedia
the complete broadcast software suite

Alors que la radio visuelle combine un contrôle automatisé des caméras, une playlist vidéo suivant une playlist audio en y intégrant des habillages graphiques en temps réel, la Radiovision permet aux DJs de mixer directement une playlist vidéo, et ce depuis l'interface intuitive de WinMedia On-Air.

Cette puissante solution permet aux diffuseurs d'accroître leur audience depuis les plateformes digitales et vidéo, sans avoir à gérer des flux de production distincts et leur apporte une solution complète à même de gérer aussi bien leur mode de diffusion classique que leur distribution en IPTV ou sur internet. Stéphane Tésorière, PDG de WinMedia, sera présent pour vous en parler.

**Plus besoin de vous déplacer
votre chef vient chez vous!!**

**Menu Gastronomique
ou traditionnel !!!**

Déplacements sur toute l'Alsace

**COURS
DE CUISINE**

*Réveillez le chef
qui est en vous!*

**RENSEIGNEMENTS:
TARIFS - RÉSERVATIONS**

07 86 11 41 69
patrat.didier@gmail.com
www.chef-a-domicile-alsace.com

**Chef
Didier
à domicile**

MARIAGE BAPTÊME ANNIVERSAIRE ENTREPRISE

Documentaires, reportages, portraits,
chroniques, billets d'humeur, participations
à des entretiens, lectures de textes...

Les auteurs
racontent le monde.
La Scam gère
leurs droits d'auteur.

Scam*

www.scam.fr



Contribuez à la
Rémunération Equitable

Merci pour la musique !



9h – 10h **Accueil café**

10h – 12h **La FM, indispensable à l'ère du numérique**

Christophe DELEU, Responsable du Master journalisme – Université de Strasbourg

Modérateur :
Hugues de
Vesins,

Vice-président
délégué aux
relations avec
le CSA.

ARRA,
CFM Radio.

L'émergence des moyens de diffusions numériques, associés à leur mode de consommation et au nouveau modèle de monétisation qu'ils permettent font penser à certains que les modes de diffusion analogique comme la FM sont appelés à disparaître. Cette vision est renforcée ou expliquée par les choix déjà précédemment opérés lors de la migration de la télévision hertzienne vers la TNT. Alors la diffusion analogique en FM doit-elle disparaître pour les mêmes raisons que celle qui ont prévalu à la suppression de la diffusion analogique en télévision ?

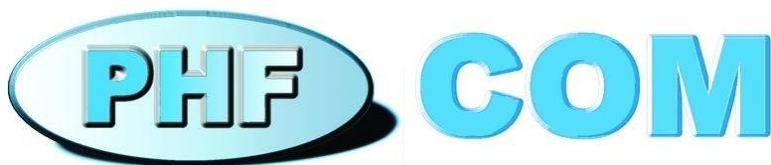
Cette vision qui s'arrête à une perception technologique et marchande de nos médias est-elle la bonne ? Le bien public hertzien est-il seulement là pour permettre l'éclosion de nouveaux marchés ou de nouvelles technologies (peut-être par ailleurs déjà obsolètes) ?

Tout ceci nous semble un peu court. En effet, l'une des vertus de la diffusion analogique réside dans sa capacité à pouvoir préserver la liberté d'expression en toutes circonstances et sa capacité à répondre en situation de crise à des besoins de communication impérieux.

Comprendre en quoi la FM analogique, au-delà d'études de modèles économiques, constitue un outil de diffusion irremplaçable pour nos radios comme pour les citoyens sera l'objet de nos échanges.

12h – 13h30 **Pause-déjeuner**

13h30 – 14h **Présentation de notre partenaire Pascal Hilaire**



14h - 15h

Ateliers

Animé par
**Jérôme
ROISIN.**

Les nouvelles obligations des employeurs / Accueillir des volontaires en service civique

Délégué aux
questions
sociales,
**CRAL,
Radio Déclic**

Au 1er janvier 2016, de nouvelles obligations s'imposent aux employeurs. Ces nouveautés sociales visent essentiellement à la sécurisation du parcours professionnel du salarié.

Des nouvelles dispositions concernant les stages à la réforme de l'entretien professionnel en passant par l'accord sur les salaires, nous récapitulerons ces nouvelles dispositions dont il faut tenir compte depuis le début de l'année.

Jean-François
BIARDEAUD,
Vice-président
délégué aux
questions
sociales.
FRALA, RTF.

Le profil « service civique » est particulièrement compatible avec la philosophie sociale et citoyenne des radios. Les jeunes sont mis en contact avec une conception citoyenne, désintéressée, solidaire et laïque de la vie en société, qui est celle de nos radios. L'atelier se propose d'échanger sur nos expériences de services civiques : recrutement (difficultés, critères de recrutement), activités, relations avec l'administration jeunesse et sport qui gère le dossier, stages, formations, etc.

Le travail de nos radios dans les écoles.

Animé par
**Sabrina
RONDEAU,**
Suppléante
Commission
FSER
**FARA,
AZUR FM.**

La radio est un partenaire sur lequel les établissements scolaires (de tous niveaux) peuvent s'appuyer pour motiver les élèves dans une réalisation sonore radiodiffusée, permettant de se confronter aux oreilles de "vrais auditeurs" et d'améliorer voire d'acquérir des connaissances et des aptitudes recherchées par le système éducatif : la lecture, l'écriture, l'expression orale, la recherche documentaire, l'autonomie, le travail en équipe, la confiance en soi, le sens des responsabilités, l'esprit de citoyenneté...



Copyright Mickael Cherpe

**Dominique
VASSEUR,
RVM.**

Le champ d'intervention est varié et constitue aujourd'hui une possible ressource financière mais avec quels moyens, dans quel cadre et avec quelle finalité?

14h - 15h **Ateliers**

Echanges d'expériences sur les pratiques des réseaux sociaux/ la monétisation des outils et les développements marketing audio

Animé par
**Stéphane
VINCENT,**
Membre du
CA de la
CNRA.
**FRAHN,
ALBATROS**

Les radios associatives sont écoutées par 1.270.000 auditeurs (source Médiamétrie janvier 2016). Mettent-elles tout en œuvre pour faire connaître la richesse de leurs programmes et développer leur audience potentielle ?

Les réseaux sociaux contribuent à créer de nouvelles formes d'interactivité entre les auditeurs et la radio. Ils sont aussi un outil pour mieux faire connaître l'attractivité et le contenu des émissions. Que peuvent-ils apporter comme moyen de diffusion complémentaire ? Comment mettre en place la participation des auditeurs dans des débats, des émissions thématiques, des jeux ? Quelles nouvelles perspectives pour développer l'audience des radios associatives ?

Michel Colin, Consultant spécialisé dans la commercialisation radio, le marketing et les médias électroniques de proximité, nous expliquera à travers une vidéo comment se servir de ces nouveaux outils pour diversifier les sources de financement de nos structures à travers des outils qui répondent à l'évolution des modes de consommation de la radio.

NE RESTEZ PAS
DANS L'INCONNU



Avec l'étude **le Public des associatives**, Médiamétrie accompagne les radios associatives dans la connaissance de leur public sur leur zone de diffusion : notoriété, taille et profil d'auditoire...

15h - 15h30 **Pause-café**

15h30 - 18h **Assemblée Générale de la CNRA**

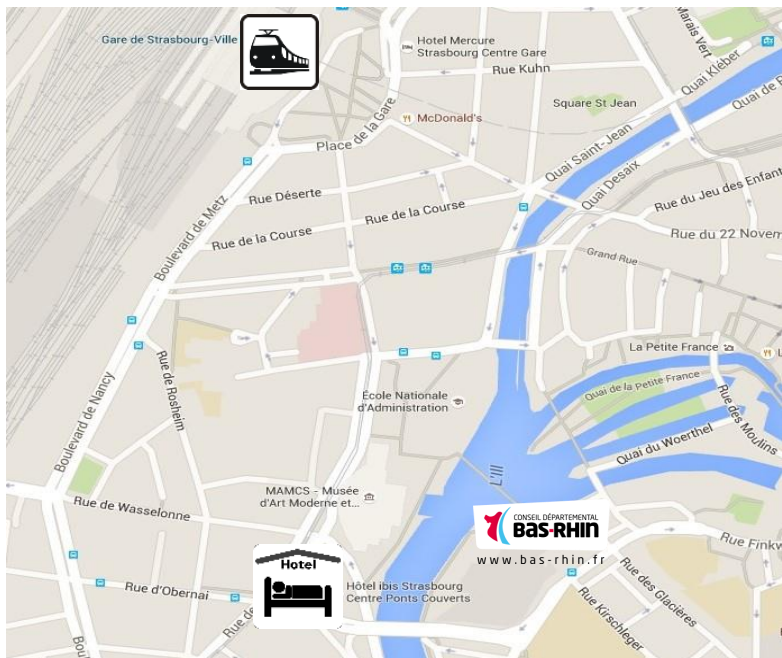
L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 avril 2016 a validé les nouveaux statuts de la CNRA (consultables sur le site de la CNRA www.cnra.fr). Toutes les radios à jour de cotisation en 2016, et présentes lors de l'Assemblée Générale du samedi 21 mai à 15h30, pourront voter pour les différents rapports, les autres seront représentées par leur organisation mandataire (Fédération ou Collège).



**AVEC 470 FORMATIONS
AUDIOVISUELLES
DONNEZ-VOUS LE PREMIER
RÔLE !**

Une initiative CNRA, gratuite, au sein des centres, mutualité ou formation audiovisuelle et les techniques de numérique, montage des vidéos, maintien le patrimoine des étrangers, des institutions. L'INA développe des formations qui vous correspondent. Contactez par des professionnels et bénévoles qui répondent au numéro www.ina.fr

INA, SE FORMER AUX MÉTIERS DE L'AUDIOVISUEL ET DES NOUVEAUX MÉDIAS



Se loger à Strasbourg :

Des chambres pré réservées à tarif préférentiel vous sont proposées :

**Hôtel Ibis 7, rue de Molsheim
67000 Strasbourg -
03 90 22 48 70.**

Contactez le coordinateur de la CNRA pour en bénéficier.

Renseignements et informations :

coordination@cnra.fr
06 62 22 68 95.

Programme et bulletin
d'inscription disponible
sur www.cnra.fr.

Adresses utiles :

Conseil Départemental du
Bas-Rhin,
place du quartier Blanc

Office de tourisme de
Strasbourg
17, place de la cathédrale

Ils nous ont soutenu pour ce congrès :



www.bas-rhin.fr



Mediametrie



Merci à eux !